

**ASSEMBLEE GENERALE
DISTRICT D'INDRE ET LOIRE DE FOOTBALL
JEUDI 19 JUIN 2025 à 19h00**

RAPPEL :

- Un club ne peut se faire représenter que par un membre ayant au moins 6 mois de présence en son sein et muni - obligatoirement - d'une licence FFF du club.
- Un Représentant de club autre que le Président de son club doit être muni d'un Pouvoir (ci-dessous) dûment rempli et signé de son Président. D'autre part, il peut représenter jusqu'à 4 Associations affiliées (en plus de la sienne), à la condition d'être muni d'un pouvoir régulier (de ces associations) et d'être le représentant de son propre club.
- Les pouvoirs des délégués qui ne sont pas présidents des associations représentées devront comporter le nom, le prénom et la signature du Président de chacune des dites associations.
- Les clubs doivent être à jour des cotisations dues aux instances (FFF, Ligue et District) pour prendre part aux votes.

Ci-dessous POUVOIR A DETACHER, A COMPLETER et A SIGNER par courriel à direction@indre-et-loire.fff.fr avant le **LUNDI 16 JUIN 2025 DERNIER DELAI.**

- Tout pouvoir n'indiquant aucun nom de club destinataire sera déclaré irrecevable.
- Tout pouvoir désignant un membre du Comité de direction du District non licencié dans votre club sera déclaré irrecevable.

Dans ces deux cas, le pouvoir ne sera attribué à aucun autre club. Une amende sera infligée.

**DISTRICT D'INDRE ET LOIRE DE FOOTBALL
ASSEMBLEE GENERALE - Jeudi 19 juin 2025**

POUVOIR

Je soussigné : NOM et Prénom _____ lic. n° _____

Président du club de :

Disposant de : voix à cette assemblée.

DONNE POUVOIR à : Mme. M. _____,

(du club de : _____) pour représenter mon club à cette Assemblée.

Cachet du Club,

Date _____

Signature obligatoire Président,